

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JUIN 2020 à 20 h 30**

**N°3/2020**

Etaient présents : Mme HOLLINGER, Mr FERRACHAT Sébastien, Mr CARBONNAUX Alexandre, Mme POLLET Dorianne, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mr DE WILDE Pierre, Mr LASSEGUE Yves, Mme LEGRAND Nicette.

Etait absente excusé :

Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline

Etait absent :

Mr FERRACHAT Sébastien a été élu secrétaire de séance

---

## DELIBERATION POUR L'OBTENTION DE LA DETR 2020 RAVALEMENT IMMEUBLE JOXTANT LA MAIRIE

Madame le Maire, rappelle que le ravalement de la Mairie est maintenant achevé mais qu'il reste le ravalement du mur en pierres joutant celui de la mairie.

Le devis estimatif est d'un montant de : 15 992.00 € HT  
Soit un TTC de 19 190.40 € TTC

Financé par la DETR 2020, à hauteur de 60 % du montant HT, soit 9 595.20 € HT

La Commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux de 60% de subvention sollicitée au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Le solde de ce projet, taxe incluse, sera financé sur les fonds propres de la Commune.

**AUTORISE**, Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Ont voté :

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## INDEMNITES KILOMETRIQUE ACCORDES A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Considérant le changement de conseil municipal et la demande formulée par Madame HOLLGADO Geneviève, secrétaire de mairie, en vue d'être remboursée des frais occasionnés par les déplacements divers qu'elle doit effectuer avec son véhicule personnel soit en Trésorerie ou à la Mairie de Luzarches, soit en Préfecture de Cergy ou en Sous-Préfecture de Sarcelles ou pour toutes raisons justifiées dans l'intérêt du service et incombant à ses fonctions,

**DEDIDE** d'accorder, à Madame HOLLGADO Geneviève, le remboursement de ses frais de déplacement sous forme d'indemnités kilométrique au tarif en vigueur.

Ont voté :

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**VOTE DES TAXES COMMUNALES**  
**TF – TFNB - CFE**

Sur propositions faites par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire

**VOTE** et reconduit les taux de la taxe foncière non bâti et la contribution foncière des entreprises (CFE).

**Et AUGMENTE** de 9.98 % la taxe foncière bâtie.

	Taux 2020
Taxe foncière Bâti	<b>10.14 %</b>
Taxe foncière Non Bâti	<b>44.78 %</b>
CFE (Contribution foncière des Entreprises)	<b>20.80 %</b>

Ci-joint, état de notification n° 1259

Ont voté :

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**A PROPOS DE L'ECOLE**

Compte-tenu de la sous-estimation de l'architecte sur le projet de l'école, le SIPEAF doit faire face à un coût supplémentaire de 240 000 €, ce qui entraîne pour notre commune un remboursement annuel de 9 939 €, soit 37.2 % d'augmentation, sur le montant de remboursement initial. Les intérêts sur le financement de la TVA, emprunt sur deux années, ne sont pas inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 52.

Le Maire  
J. HOLLINGER